

COMMUNIQUE DE PRESSE

ATELIER DE PRESENTATION DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE 29 JUILLET 2021

LES PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES: UN INSTRUMENT DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS PUBLICS
--

L'atelier de présentation des Partenariats Public-Privé, organisé par la Direction Générale des PPP du Ministère de l'Economie et des Finances, le 29 juillet 2021 au CLE, avait comme objectif de donner un aperçu général du concept de Partenariat Public-Privé aux ministères sectoriels, aux établissements et entreprises publiques ainsi qu'au secteur privé.

Le PPP, défini comme un accord contractuel à long terme, constitue un mode de financement privilégié qui met à contribution le secteur privé pour concevoir, construire, financer et /ou exploiter des ouvrages d'infrastructures nouveaux ou existants afin d'améliorer les services fournis et gérer les installations relevant jusqu'ici du secteur public.

C'est un outil efficace pour mener à bien les projets d'infrastructure, d'assurer des missions de service public et, plus largement, d'innover dans le contexte des efforts entrepris dans la croissance économique.

La Stratégie de développement économique et social du pays pour les prochaines années a mis un point d'orgue sur le développement des infrastructures économiques et fait du secteur privé « le moteur principal de la croissance économique au sein d'une économie diversifiée, compétitive et ouverte sur l'extérieur ». Vision « Djibouti 2035 »

En effet, les besoins d'investissements publics pour soutenir la croissance économique et préparer l'avenir de notre pays dans les infrastructures ferroviaire, maritime, routier, les énergies renouvelables (géothermie, solaire, éolienne), les services publics (voiries, santé ...), dans les secteurs des télécoms, constituent le premier axe de la stratégie nationale de développement. Ces investissements vont permettre de soutenir l'activité et l'emploi et d'améliorer l'attractivité de notre pays.

Et dans la mesure où les réseaux d'infrastructures jouent un rôle capital dans le développement économique et social du pays, il est essentiel de s'orienter vers la recherche de mécanismes de financement des infrastructures innovants.

Le Gouvernement est résolument engagé dans la dynamique de la réalisation des grands projets d'infrastructures. Et pour atteindre ces objectifs, la volonté politique

est de faire du partenariat public- privé (PPP) un instrument essentiel de financement des projets de développement.

Le principe fondateur des PPP, qui les démarque des formes traditionnelles de passation de marché public, est le partage des risques au travers d'un partenariat.

Les PPP partent du constat que les entités publiques et privées ont respectivement des compétences spécifiques et qu'en optimisant la mise en œuvre de ces compétences dans la réalisation d'un projet commun (chaque partenaire prenant en charge les risques qu'il est le plus à même de maîtriser), il est possible d'obtenir des infrastructures et/ou des services à un meilleur rapport qualité/coût.

Toutefois, la réussite d'un projet PPP dépend pour une large partie de l'environnement institutionnel et du niveau de préparation en amont du secteur public.

Au cours de l'atelier, la Directrice Générale a mis l'accent sur les opportunités pour les secteurs public et privé de développer ce mode de projet afin de réaliser et de moderniser les infrastructures publiques, d'améliorer les services publics. Mais, aux côtés des avantages des PPP, elle a expliqué qu'il existe pareillement des risques potentiels liés aux projets qu'il faut savoir atténuer ou éviter afin d'instaurer une dynamique « gagnant-gagnant » entre les partenaires.

Cet atelier de présentation fût aussi l'occasion de discuter amplement des différents projets PPP réussis dans quelques pays en développement.

Les différents intervenants ont, pour leur part, émis le souhait d'intensifier les rencontres et d'organiser des ateliers de formations, d'information et d'études, pour entreprendre et réussir dans les meilleures conditions les projets PPP.

.

LA DIRECTION GENERALE DES PARTENARIATS PUBLIC-PRIVE